**REGLEMENT DU CONCOURS VIDEO FRANCE ALUMNI SLOVENIE 2019**

**Article 1 - Organisation du concours**

L’Institut français de Slovénie, situé Breg 12 – 1000 Ljubljana – Slovénie, organise dans le cadre de sa mission d’animation du réseau France Alumni Slovénie, le concours vidéo intitulé « France Alumni Slovénie 2019 », du 1er octobre au 30 novembre 2019, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

**Article 2 - Conditions de participation**

Le concours est réservé aux personnes de nationalité slovène, qui réalisent actuellement ou qui ont réalisé un séjour d’études ou de recherche ou un stage en France, et qui sont inscrites sur la plateforme France Alumni Slovénie (<https://www.francealumni.fr/fr/poste/slovenie>).

Tout.e participant.e mineur.e doit obtenir l'autorisation préalable de l’un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au concours. L’Institut français de Slovénie pourra demander à tout.e participant.e mineur.e de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier le/la participant.e ne pouvant justifier de cette autorisation.

Une même personne ne peut participer qu’une seule fois au concours.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout.e participant.e ne respectant pas ce règlement se verra éliminé.e du concours.

**Article 3 - Modalités de participation**

Le concours se déroule exclusivement en ligne du 1er octobre au 30 novembre 2019. Les informations relatives au concours sont publiées sur la plateforme France Alumni Slovénie (<https://www.francealumni.fr/fr/poste/slovenie>), ainsi que sur les sites et réseaux sociaux de l’Institut français de Slovénie.

Pour participer au concours, chaque candidat.e doit respecter les modalités ci-dessous :

1. S’inscrire sur la plateforme France Alumni Slovénie (<https://www.francealumni.fr/fr/poste/slovenie>), si ce n’est pas déjà fait.
2. S’inscrire à l’événement « Concours vidéo France Alumni Slovénie 2019 » sur la plateforme, entre le 1er octobre et le 30 novembre 2019.
3. Envoyer la vidéo, entre le 1er octobre et le 30 novembre 2019, par WeTransfer (<https://wetransfer.com/>) à marion.moreau@institutfrance.si.

La vidéo doit respecter le thème du concours : elle doit illustrer le séjour en France du/de la participant.e. Elle doit être en langue slovène et/ou française et doit durer maximum 2 minutes.

Les vidéos ne respectant pas ce thème et/ou portant atteinte à la dignité humaine (en présentant notamment des contenus à caractère pornographique, discriminatoire, diffamatoire… ou portant atteinte à la vie privée ou aux droits de propriété intellectuelle et artistique) sont prohibées.

**Article 4 - Lots du concours**

Les 3 lots à gagner dans le cadre du concours sont les suivants :

* 1er prix : un coffret DVD « Les classiques du cinéma français »
* 2ème prix : un livre de photographies sur la France
* 3ème prix : divers lots Campus France/France Alumni.

Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces ou contre tout autre prix.

L’Institut français de Slovénie ne pourra être tenu responsable en cas de problème d’acheminement ou de perte du lot, si celui-ci est envoyé par la poste.

**Article 5 - Désignation des lauréats**

Après la clôture du délai de participation au concours (30/11/2019), un jury composé de membres de l’Institut français de Slovénie se réunira pour désigner les 3 lauréat.e.s du concours. Les vidéos seront évaluées selon les critères de pertinence avec le thème, d’originalité et d’esthétisme.

Les 3 lauréat.e.s désigné.e.s recevront un mail leur indiquant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Les noms des 3 lauréats ainsi que leurs vidéos seront publiés en décembre 2019 sur la plateforme France Alumni Slovénie (<https://www.francealumni.fr/fr/poste/slovenie>) et sur le site internet Campus France Slovénie (<https://www.slovenie.campusfrance.org/fr>). L’information sera également publiée sur les sites et réseaux sociaux de l’Institut français de Slovénie.

**Article 6 - Utilisation des données personnelles et de la vidéo**

Chaque participant.e au concours autorise, dans le cas où il/elle est désigné.e lauréat.e, l’Institut français de Slovénie à utiliser son nom et prénom, ainsi que les informations transmises sur son séjour en France et sa contribution vidéo, dans un but de promotion de ses activités, et sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l’attribution de son prix.

**Article 7 - Droits d’exploitation et de propriété intellectuelle et artistique**

Chaque participant.e affirme être l’auteur.e de la vidéo qu’il/elle soumet et garantit que l’œuvre proposée est originale et inédite. Il lui appartient de recueillir les autorisations de tout tiers ayant directement ou indirectement contribué à la réalisation de la vidéo (notamment et de façon non exhaustive, à titre créatif, technique ou figuratif) et/ou qui estimerait avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard. Le/la participant.e assume l’entière responsabilité en cas de recours, action ou réclamation émanant de tiers du fait d’une quelconque violation des droits de propriété intellectuelle et artistique.

Chaque participant.e cède, dans le cas où il/elle est désigné.e lauréat.e, à titre irrévocable et exclusif, à l’Institut français de Slovénie l’intégralité des droits d’exploitation et de propriété intellectuelle et artistique qu’il/elle détiendrait sur la vidéo qu’il/elle a conçue et transmise à l’Institut français dans le cadre de sa participation au concours, de telle sorte que l’Institut français puisse diffuser la vidéo sans restriction, dans un but de promotion de ses activités. La cession est consentie à titre gracieux et ne donnera lieu à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit au profit du/de la participant.e.

**Article 8 - Litige**

En cas de litige dans l’application de ce règlement, les signataires s’engagent à épuiser toutes les voies de conciliation amiable avant de s’en remettre à la compétence des tribunaux de Ljubljana.